



BULLETIN D'INSCRIPTION PASS'SENIORS

Année 2023 – 2024



NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... EMAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

Contact en cas d'urgence : Téléphone :

CHOIX DES ACTIVITÉS (plusieurs choix possibles) :

Gym douce Généalogie Bowling* Restaurant* Cinéma*

**permet de bénéficier de tarifs réduits et du transport inclus.*

DROIT À L'IMAGE :

J'accepte / je n'accepte pas d'être photographié(e) et filmé(e) par les services de la mairie à des fins de publications dans le magazine de la ville, la page Facebook, le site web et sur tout autre support permettant de communiquer auprès du grand public.

À FOURNIR :

- Ce bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- Le règlement de la cotisation par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces d'un montant de **20€** (+ 50€ pour les adhérents à la gym douce extérieurs à Mormant).

Pour les adhérents à la gym douce :

- Attestation sur l'honneur de non contre-indication médicale à la pratique de la gym douce. Il est également demandé aux personnes de s'équiper de vêtements adaptés à la pratique sportive et d'une bouteille d'eau.

DATE ET SIGNATURE :

Cadre réservé à l'administration

- Règlement par chèque
 Règlement en espèces

GYM DOUCE : RÈGLEMENT

L'activité de gymnastique douce pour le public seniors vise à accueillir les adultes âgés de 60 ans et plus.

Ces ateliers auront pour missions de conserver une tonicité musculaire, une souplesse, une aisance articulaire, son équilibre, sa coordination, de diminuer le stress et apporter des sensations de bien-être favorisant le sommeil.

Article 1

Les cours de gym se déroulent les : lundis et jeudis de 9h15 à 10h15 au Complexe sportif de Mormant (3 rue des Ardennes) hors période de vacances scolaires.

Article 2

Chaque personne souhaitant s'inscrire à ces cours devra compléter ce bulletin d'inscription et y joindre l'attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la gymnastique douce.

Article 3

Les risques relatifs à l'activité sont couverts par la police d'assurance de la collectivité. La collectivité ne pourra cependant être tenue responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel.

Tout objet de valeur est donc déconseillé au sein des cours.

Les personnes inscrites doivent être couvertes en responsabilité civile pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériel, les dommages causés à autrui, les accidents survenus lors de la pratique de l'activité.

Article 4

Tarifs : **20€** par an pour les Mormantais, **50€** (70€ pour le pass'seniors complet) pour les extérieurs.

Les cours se déroulent d'octobre à début juillet, hors vacances scolaires.

Modalité de règlement : Chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces.

Article 5

Les séances de gymnastique douce sont animées par des éducateurs sportifs qualifiés titulaire brevet d'état d'éducateur sportif ou une équivalence.

Article 6

Il est demandé aux personnes de s'équiper de vêtements adaptés à la pratique sportive, d'une bouteille d'eau et d'une serviette.

Article 7

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels. Dans tous les cas, il est donné aux personnes avant la date de renouvellement de dossier d'inscription. Chaque personne doit lire attentivement ce présent règlement.

L'inscription à l'activité vaut acceptation de ce règlement.



Signature précédée de la mention
lu et approuvé